

Ministère de la Famille,
des Aînés et de la Condition féminine



Le Québec soutient ses familles

DES POLITIQUES GÉNÉREUSES ET INNOVATRICES,
DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS



Québec 



Le Québec soutient ses familles

Des politiques généreuses et innovatrices, des résultats significatifs

Pour obtenir un exemplaire de ce document :

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

425, rue Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 4Z1

600, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 4S7

Numéros de téléphone :

Région de Québec : 418 643-4721

Ailleurs au Québec : 1 888 643-4721

Courriel : famille@mfacf.gouv.qc.ca

Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications »

du site Internet du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine :

www.mfacf.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2007

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 13 : 978-2-550-48974-0

© Gouvernement du Québec

Mot du premier ministre



L'attachement des Québécoises et des Québécois à la famille trouve son écho dans le soutien affirmé que notre gouvernement lui offre. De nombreuses mesures en faveur des familles ont été mises en place au cours de notre mandat. Par exemple, le nouveau programme de Soutien aux enfants, l'atteinte de l'objectif

La famille est une source indéniab le de bonheur. Elle est la pierre d'assise de notre culture, de notre richesse, de notre identité collective et individuelle. La famille assure à notre société les conditions de sa survivance, de son renouvellement et de sa prospérité.

de 200 000 places en services de garde et l'implantation du Régime québécois d'assurance parentale sont autant d'initiatives majeures qui démontrent l'importance que nous accordons aux familles.

Le soutien à la famille et à son épanouissement doit poursuivre sa lancée et mobiliser les différents acteurs de la société. Ensemble, nous prenons soin des familles. Ensemble, nous pouvons donner le meilleur à nos enfants. Ensemble, nous faisons toujours mieux grandir le Québec.

Pour élever ses familles, le Québec s'est créé une place enviable en Amérique du Nord. Cette place de choix, elle offre la plus belle vue sur l'avenir.

Le premier ministre,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Jean Charest'. The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke at the beginning.

Jean Charest



Mot de la ministre



leurs besoins a été, au cours des dernières années, une priorité. Je suis fière d'œuvrer au mieux-être des familles et de présenter le document *Le Québec soutient ses familles – Des politiques généreuses et innovatrices, des résultats significatifs*, qui témoigne de l'importance qu'accorde le gouvernement à la famille.

La famille d'aujourd'hui doit faire face à plusieurs défis. Dans un quotidien parfois étourdissant, revenir à la famille c'est revenir à l'essentiel. Voilà pourquoi, dans son évolution, la famille a besoin d'être soutenue.

Pour le gouvernement du Québec, offrir aux parents et à leurs enfants un soutien adapté à

Les ministères et organismes membres du Réseau gouvernemental de la politique familiale ont apporté et mis en œuvre des solutions novatrices pour répondre aux besoins des familles et ainsi contribuer à leur épanouissement. C'est grâce, certainement, à cet apport inestimable, mais aussi grâce à l'apport précieux de nos partenaires dévoués aux familles, que nous pouvons dresser un bilan positif du soutien aux familles.

Les efforts concertés du gouvernement et de ses partenaires permettent au Québec d'être à l'avant-garde. L'envergure du soutien de l'État québécois aux familles n'a pas d'équivalent en Amérique du Nord.

Nous sommes maintenant conviés à poursuivre nos efforts et je souhaite que nous relevions ce défi ensemble en tant que membres d'une même collectivité. Nous contribuerons ainsi au développement d'une société dynamique et à l'avant-garde en matière de soutien aux familles et aux enfants.

La ministre de la Famille,
des Aînés et de la Condition féminine,



Carole Thériault

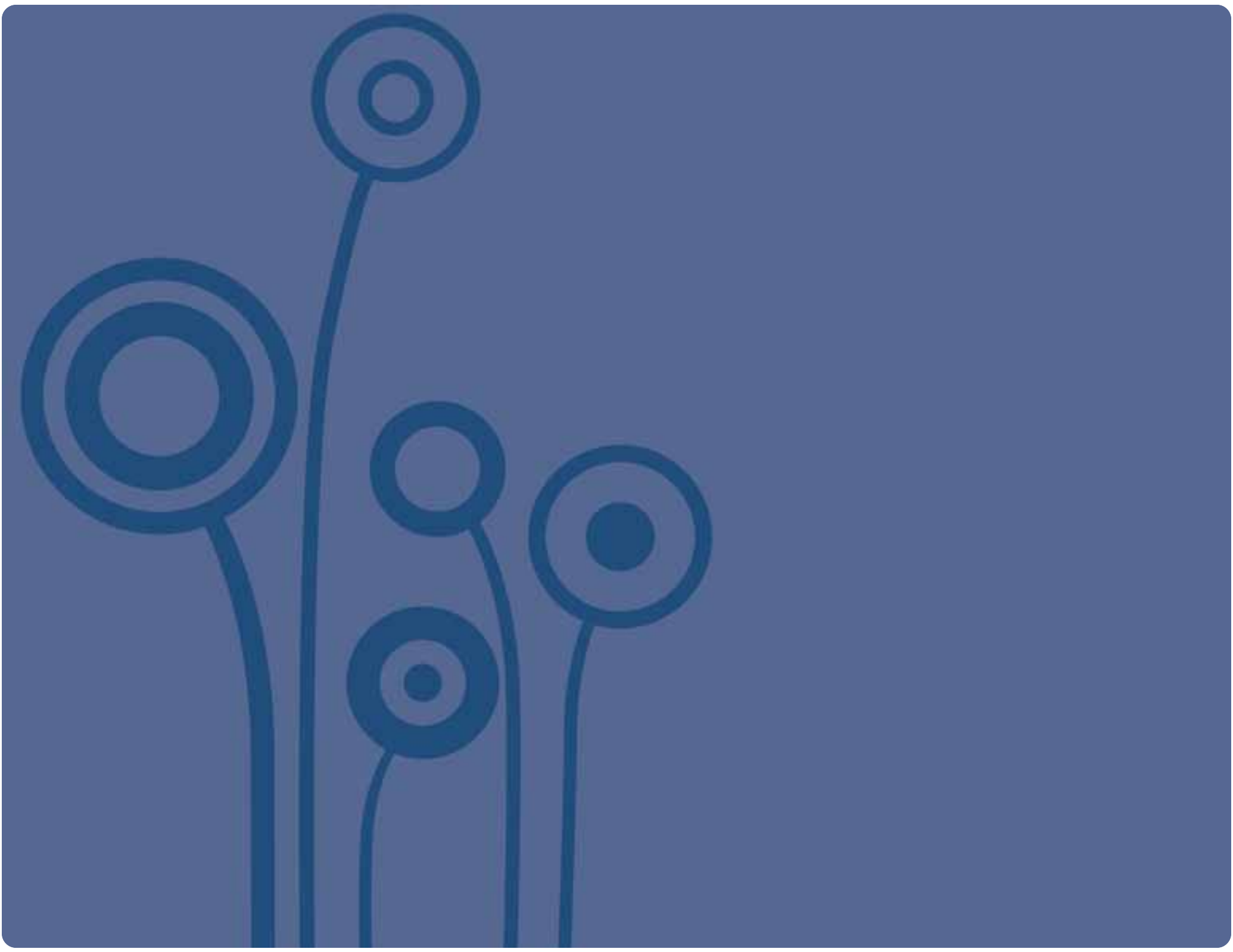
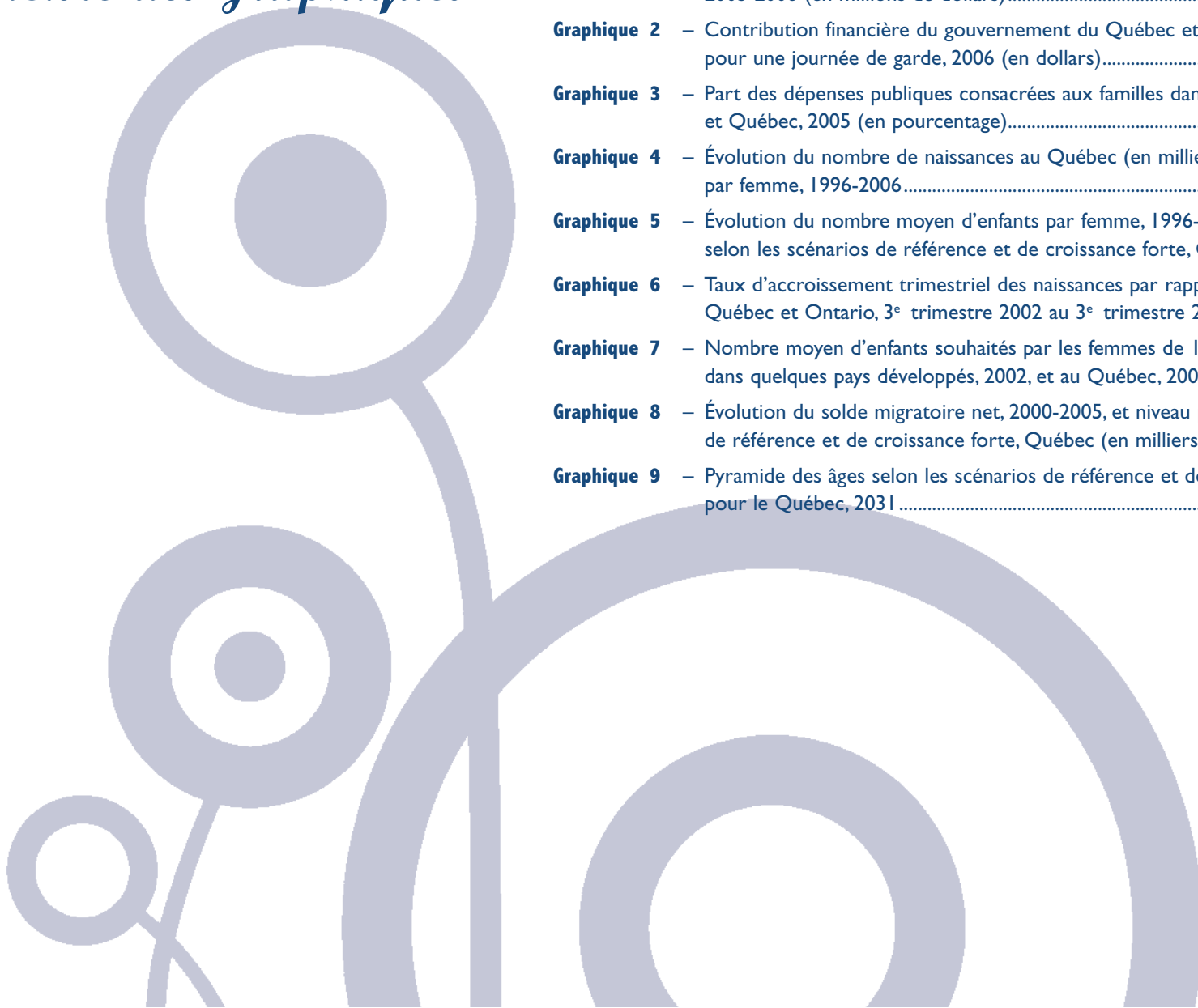


Table des matières

INTRODUCTION	11
UN BILAN IMPRESSIONNANT	13
1. Des initiatives majeures	14
2. Une volonté globale	18
3. Le Québec en très bonne position	20
4. Le redressement de la courbe démographique	25
UNE MOBILISATION À POURSUIVRE	31
1. La famille : une priorité pour la société	32
2. Une priorité accordée à la conciliation travail-famille	32
3. Tous les acteurs du milieu du travail interpellés : les entreprises, ainsi que les organisations patronales et syndicales	33
4. Les municipalités et les régions	34
5. Les commissions scolaires, les cégeps et les universités	34
CONCLUSION	35

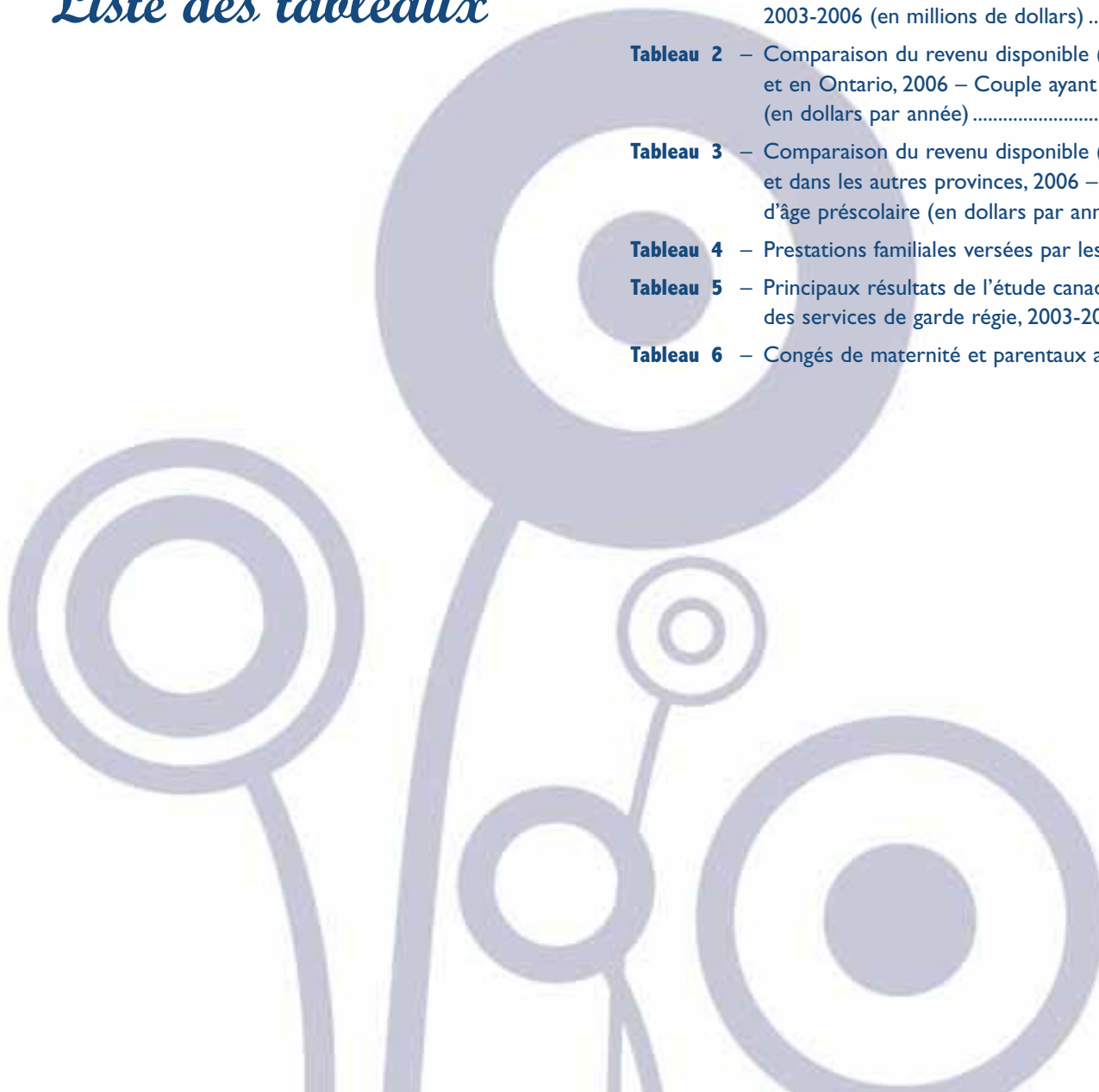
Liste des graphiques

Graphique 1	– Évolution du soutien financier accordé aux familles par le gouvernement du Québec, 2003-2006 (en millions de dollars).....	14
Graphique 2	– Contribution financière du gouvernement du Québec et des parents pour une journée de garde, 2006 (en dollars).....	17
Graphique 3	– Part des dépenses publiques consacrées aux familles dans le PIB – Pays de l'OCDE, 2001, et Québec, 2005 (en pourcentage).....	20
Graphique 4	– Évolution du nombre de naissances au Québec (en milliers) et du nombre moyen d'enfants par femme, 1996-2006.....	25
Graphique 5	– Évolution du nombre moyen d'enfants par femme, 1996-2006, et niveau projeté selon les scénarios de référence et de croissance forte, Québec.....	26
Graphique 6	– Taux d'accroissement trimestriel des naissances par rapport au trimestre de l'année antérieure, Québec et Ontario, 3 ^e trimestre 2002 au 3 ^e trimestre 2006.....	27
Graphique 7	– Nombre moyen d'enfants souhaités par les femmes de 18 à 39 ans dans quelques pays développés, 2002, et au Québec, 2001.....	28
Graphique 8	– Évolution du solde migratoire net, 2000-2005, et niveau projeté selon les scénarios de référence et de croissance forte, Québec (en milliers).....	29
Graphique 9	– Pyramide des âges selon les scénarios de référence et de croissance forte de l'ISQ pour le Québec, 2031.....	29



Liste des tableaux

Tableau 1	– Évolution du soutien financier accordé aux familles par le gouvernement du Québec, 2003-2006 (en millions de dollars)	14
Tableau 2	– Comparaison du revenu disponible (après impôt et aides à la famille) au Québec et en Ontario, 2006 – Couple ayant deux revenus et deux enfants d'âge préscolaire (en dollars par année)	21
Tableau 3	– Comparaison du revenu disponible (après impôt et aides à la famille) au Québec et dans les autres provinces, 2006 – Couple ayant deux revenus et deux enfants d'âge préscolaire (en dollars par année).....	21
Tableau 4	– Prestations familiales versées par les provinces, 2006 (en dollars).....	22
Tableau 5	– Principaux résultats de l'étude canadienne sur la comparaison interprovinciale des services de garde régie, 2003-2004.....	23
Tableau 6	– Congés de maternité et parentaux au Québec et dans le reste du Canada, 2007	24





Introduction

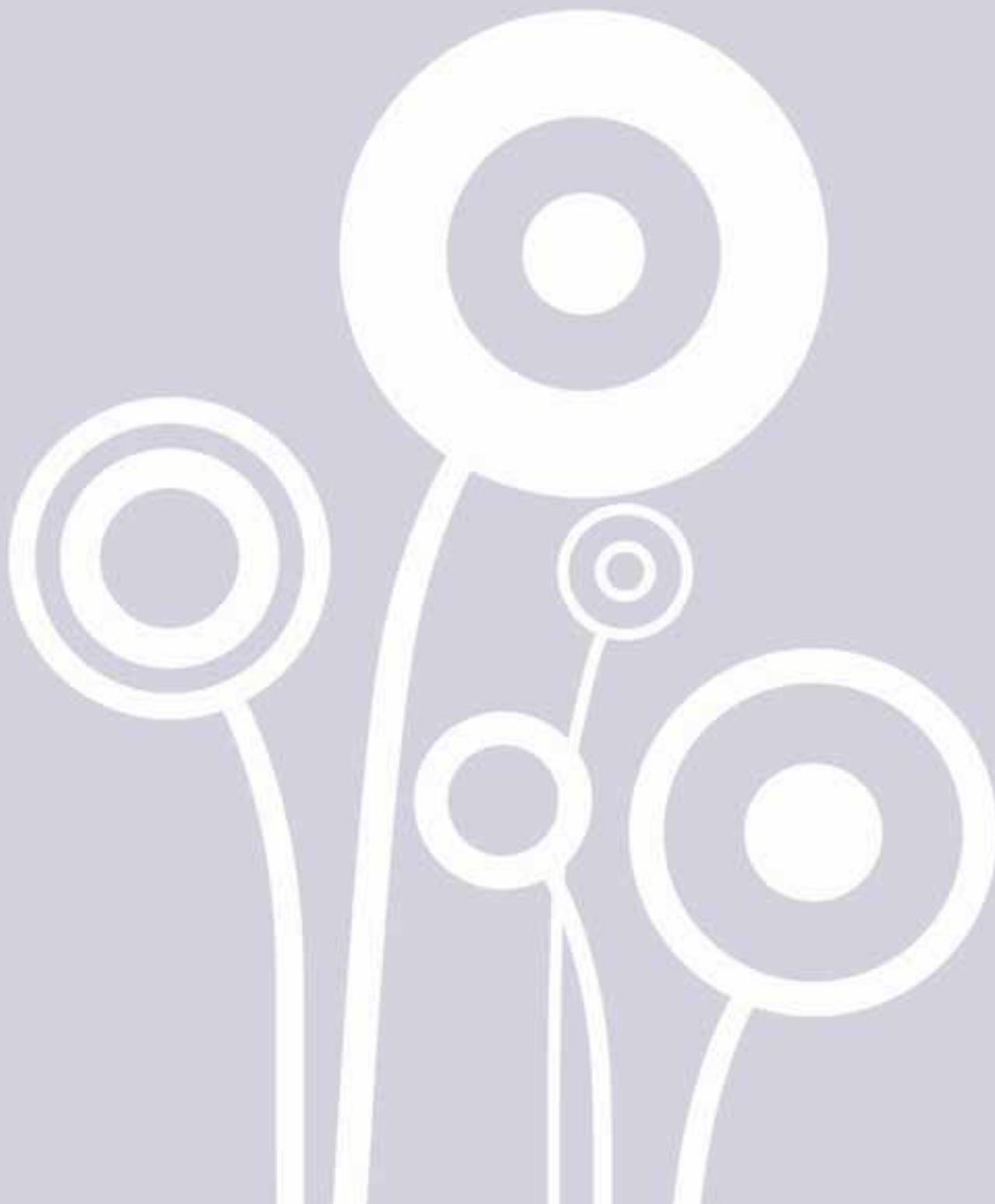
En rendant public *Le Québec soutient ses familles*, le gouvernement vise à la fois à présenter les principaux résultats des différentes initiatives engagées en faveur des familles et à indiquer la direction des actions futures.

La première partie du document, « Un bilan impressionnant », présente ainsi une synthèse des programmes et investissements consentis en faveur des familles québécoises depuis avril 2003 et les résultats que l'on peut y rattacher.

- Ce bilan s'articule autour de trois initiatives majeures : le Soutien financier aux enfants et aux familles, l'accroissement du nombre de places en services de garde et l'instauration du Régime québécois d'assurance parentale.
- Au-delà de ces trois actions d'envergure, le gouvernement a accordé la priorité aux familles dans l'ensemble des politiques gouvernementales touchant les services aux citoyennes et aux citoyens.
- L'ampleur de ces efforts peut maintenant être mesurée : le Québec est en très bonne position, parmi l'ensemble des pays développés, pour ce qui est des soutiens apportés aux familles. Il en est le leader au sein du Canada.
- Le redressement de la courbe démographique, que l'on observe mois après mois, confirme l'impact des politiques familiales sur la natalité, un impact attribué aussi à une situation économique favorable. Il est source d'espoir et illustre la confiance des familles dans l'avenir.

La deuxième partie du document, « Une mobilisation à poursuivre », indique les perspectives futures de l'action en faveur des familles.

- Le soutien aux familles constitue une question prioritaire pour la société. L'appui doit venir de tous les partenaires qui contribuent à définir les conditions de vie des familles, notamment des entreprises, des municipalités et des établissements d'enseignement.
- Le gouvernement engage à cette fin de nouvelles initiatives dans le cadre de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Plusieurs de ces initiatives concernent les entreprises ainsi que les organisations patronales et syndicales.
- Les municipalités et les régions doivent être encouragées dans le soutien qu'elles apportent aux familles.
- Le gouvernement souhaite interpeller directement les commissions scolaires, les cégeps et les universités dans les efforts visant à mieux concilier les obligations familiales et professionnelles.
- Le gouvernement entend par ailleurs maintenir sa volonté globale d'intégrer le soutien aux familles dans l'ensemble des politiques visant directement les citoyennes et les citoyens.



Un bilan impressionnant

1. Des initiatives majeures

2. Une volonté globale

3. Le Québec en très bonne position

4. Le redressement de la courbe démographique

I. DES INITIATIVES MAJEURES

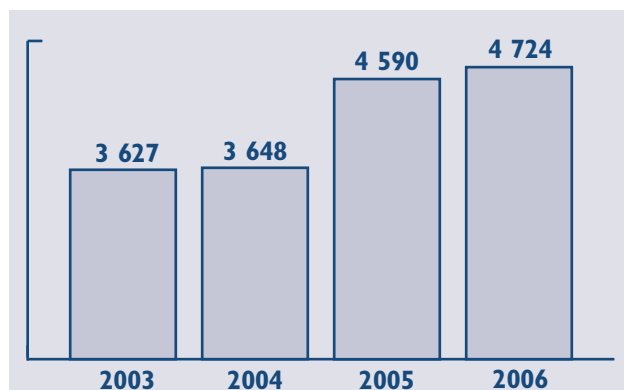
Depuis avril 2003, trois initiatives majeures ont permis d'améliorer significativement l'appui aux familles :

- l'augmentation de l'aide financière directe aux parents avec la mise en place du Soutien aux enfants;
- l'accroissement du nombre de places en services de garde;
- l'instauration du Régime québécois d'assurance parentale.

Une aide qui a augmenté de 30 % en trois ans

Au total, en trois ans, l'aide apportée aux familles par le gouvernement du Québec a augmenté de 30 %, pour atteindre 4,7 milliards de dollars. En moyenne, l'aide apportée aux familles a ainsi augmenté de près de 400 millions de dollars chaque année.

Graphique 1 – Évolution du soutien financier accordé aux familles par le gouvernement du Québec, 2003-2006 (en millions de dollars)



Source : Ministère des Finances, 2007.

Comme le tableau 1 ci-dessous l'indique, cette aide se répartit à peu près à parts égales entre les mesures budgétaires (financement des services de garde à contribution réduite) et les mesures fiscales (soutiens financiers versés directement aux parents).

Tableau 1 – Évolution du soutien financier accordé aux familles par le gouvernement du Québec, 2003-2006 (en millions de dollars)

	2003	2004	2005	2006	Variation 2003-2006
Mesures budgétaires					
– Services éducatifs à l'enfance					
✚ Petite enfance (centres de la petite enfance et garderies)	1 295	1 380	1 468	1 582	
✚ Autres ⁽¹⁾	501	446	449	452	
– Allocations familiales ⁽²⁾	544	529	47	47	
– Allocation pour enfant handicapé et autres mesures ⁽³⁾	141	149	116	98	
<i>Sous-total</i>	2 482	2 504	2 080	2 179	
Mesures fiscales					
– Soutien aux enfants	—	—	1 974	2 009	
– Prime au travail	—	—	249	238	
– Crédit d'impôt pour enfants à charge ⁽⁴⁾	598	611	61	62	
– Autres ⁽⁵⁾	547	533	226	236	
<i>Sous-total</i>	1 145	1 144	2 510	2 545	
Total	3 627	3 648	4 590	4 724	30 %

(1). Milieu scolaire, maternelle 5 ans, maternelle en milieu défavorisé, frais de garde pour enfants à charge (aide financière aux études) et aide à la garde (aide de dernier recours).

(2). Allocation familiale du Québec et aide de dernier recours (suppléments pour enfants).

(3). Programme Aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT), allocation logement, aide financière aux études, Programme d'allocation de maternité (PRALMA) et autres prestations pour grossesse et allaitement.

(4). Crédit d'impôt non remboursable pour enfants à charge, pour famille monoparentale et pour études postsecondaires, crédit d'impôt non remboursable pour enfants majeurs aux études.

(5). Soutien pour enfants handicapés, réduction d'impôt à l'égard de la famille et crédit d'impôt remboursable pour frais de garde, crédit d'impôt remboursable pour la TVQ et détaxation des couches pour enfants et des articles d'allaitement dans le régime de la TVQ.

Source : Ministère des Finances, 2007.

Le Soutien aux enfants

Le 30 mars 2004, dans le *Discours sur le budget 2004-2005*, le ministre des Finances du Québec annonçait une importante réforme du soutien direct apporté aux familles : le gouvernement mettait en place le Soutien aux enfants afin de remplacer et de bonifier l'allocation familiale du Québec, le crédit d'impôt non remboursable pour enfants et la réduction d'impôt à l'égard des familles.

Deux milliards de dollars versés annuellement aux familles

Depuis le 1^{er} janvier 2005, environ 856 000 familles québécoises reçoivent annuellement deux milliards de dollars, versés sous forme de chèques mensuellement ou trimestriellement.

Par rapport aux trois mesures fiscales qu'il a remplacées, le Soutien aux enfants fait bénéficier les familles d'une aide financière directe majorée de près de 550 millions de dollars annuellement.

- Il s'agit d'une aide universelle : le Soutien aux enfants est offert à toutes les familles, quel que soit leur niveau de revenu.
- L'aide est plus généreuse pour les familles à faible et à moyen revenu.
- Il s'agit d'un montant net qui n'est pas imposable ni considéré comme un revenu pour les fins d'autres programmes.
- L'aide est plus importante pour le premier enfant : en 2007, l'aide est de 2 091 \$ pour le premier enfant, soit celui qui entraîne généralement les coûts les plus élevés pour les familles. Toujours en 2007, le montant maximal du Soutien aux enfants est de 1 045 \$ pour les deuxième et troisième enfants.

- L'aide est plus élevée pour les familles nombreuses : en 2007, un montant supplémentaire de 1 567 \$ est accordé pour le quatrième enfant et chacun des suivants.
- Un montant additionnel réductible en fonction du revenu, fixé à 732 \$ pour 2007, est accordé aux familles monoparentales.
- L'aide est indexée chaque année.
- Le supplément pour enfant handicapé est versé avec la nouvelle mesure Soutien aux enfants. Ce montant, non imposable et indexé chaque année, est le même pour tous peu importe le handicap de l'enfant et le revenu de sa famille.

La Prime au travail

Depuis le 1^{er} janvier 2005, près de 240 000 familles bénéficient également de la Prime au travail.

Ce programme a été mis en place en même temps que le Soutien aux enfants, afin d'encourager les personnes à faible revenu à demeurer en emploi, ou d'inciter les personnes à quitter l'aide sociale pour intégrer le marché du travail. La prime versée par le gouvernement du Québec est plus importante pour les familles avec enfants¹.

La Prime au travail profite à dix fois plus de familles que le programme qu'elle a remplacé, le programme Aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT). En 2005, environ 250 millions de dollars ont ainsi été versés aux familles québécoises à faible et à moyen revenu.

- Pour un couple avec enfants, le montant maximal de la prime est de 2 846 \$ par année.
- Pour une famille monoparentale, le montant maximal est de 2 207 \$.

1. Au total, 543 000 ménages bénéficient de la Prime au travail.

Un soutien financier direct aux familles

La prestation versée par le gouvernement du Québec au titre du Soutien aux enfants est importante :

- Pour l'année 2007, un couple ayant deux enfants et un revenu de 40 000 \$ recevra au total 3 136 \$.
- Une famille monoparentale de deux enfants ayant un revenu de 30 000 \$ bénéficiera d'une prestation de 3 868 \$.
- Une famille de quatre enfants ayant un revenu de 40 000 \$ recevra en 2007 une prestation totale de 5 748 \$.

Le **Soutien aux enfants** et la **Prime au travail** ont permis d'améliorer de façon significative le revenu disponible des familles à faible et à moyen revenu.

- En 2007, une famille monoparentale ayant un enfant et un revenu de 20 000 \$ recevra au total 4 106 \$.
- Un couple ayant deux enfants et un revenu de 30 000 \$ recevra en 2007 une prestation totale de 4 580 \$.

L'augmentation des places en services de garde

Les services de garde éducatifs à l'enfance

En 2003, le gouvernement s'était engagé à porter à 200 000 le nombre de places en services de garde à contribution réduite disponibles aux familles.

L'objectif est atteint

Cet objectif est effectivement atteint, et environ 35 000 nouvelles places ont été ajoutées au réseau.

- Le développement des services de garde a été réalisé sur l'ensemble du territoire québécois.
- Le nombre de places disponibles a été accru pour les différents modes de garde, afin de répondre aux besoins et aux préférences des parents.
 - Depuis avril 2003, un peu plus de 13 200 places additionnelles ont été offertes en milieu familial. L'objectif était de mieux satisfaire les souhaits des parents de très jeunes enfants.
 - Près de 9 100 places ont été ajoutées dans le réseau des garderies privées. La contribution du secteur privé a permis au gouvernement d'investir dans le développement des services aux enfants plutôt que dans les immobilisations.
 - Les centres de la petite enfance (CPE) ont bénéficié d'un ajout de 12 400 places.

Des services plus flexibles et davantage adaptés aux besoins

L'objectif fixé pour le réseau des services de garde étant atteint, le gouvernement fait maintenant porter ses efforts sur la flexibilité des services offerts, sur leur qualité et sur une saine gestion des fonds publics.

Ainsi, la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, adoptée en décembre 2005, et les règlements entrés en vigueur le 31 août 2006 prévoient :

- des modifications aux services de garde favorisant la garde intensive, la garde saisonnière et la garde le soir ou la fin de semaine. Lorsqu'elles sont disponibles, des places peuvent dorénavant être offertes aux enfants d'âge scolaire;
- des améliorations à la qualité des services offerts en renforçant la qualification du personnel de garde;
- l'accès à un service centralisé d'information sur les places disponibles en milieu familial de chaque région;
- l'utilisation optimale des places allouées par des ententes avec les prestataires et la récupération des places qui ne sont pas rendues disponibles aux parents;
- la mise en place des bureaux coordonnateurs permettant de mieux soutenir les responsables de garde en milieu familial en favorisant la mise en commun des ressources et des expertises. Ces bureaux sont en activité depuis le 1^{er} juin 2006;
- la protection du droit des parents à un service de garde de qualité moyennant une contribution réduite fixée par règlement.

Une importance accordée à l'intégration des enfants handicapés

Pour faciliter l'intégration des enfants handicapés, la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins a été créée en décembre 2004. Cette mesure s'ajoute à l'allocation déjà offerte aux services de garde qui accueillent des enfants handicapés.

Un partenariat pour les enfants des milieux défavorisés

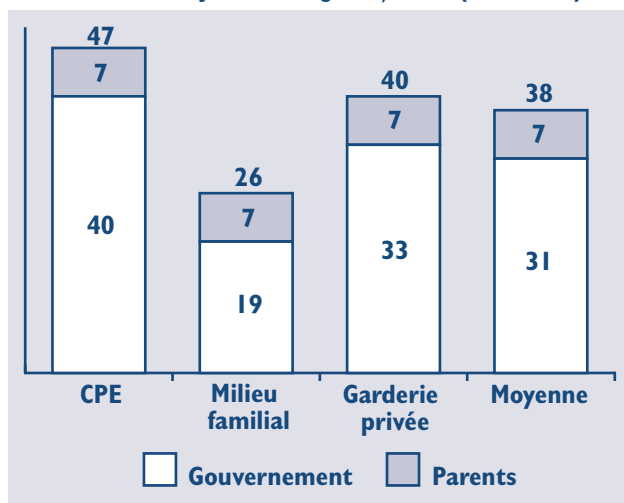
D'une durée de trois ans et pourvue d'un budget de 12,6 millions de dollars, l'entente entre le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et la Fondation Lucie et André Chagnon, signée en novembre 2006, permettra d'augmenter le soutien offert aux responsables de la garde en milieu familial œuvrant auprès des enfants des milieux défavorisés.

Une aide très généreuse qui profite aux familles

Globalement, le budget des services éducatifs à l'enfance a été porté en trois ans de 1,8 milliard de dollars à un peu plus de 2 milliards de dollars.

- Sur ce total, le budget consacré aux services de garde à contribution réduite – ce que l'on appelle l'aide à la petite enfance – s'établit maintenant à 1,6 milliard de dollars annuellement.
- Sur une base journalière, le gouvernement du Québec verse une allocation qui varie de 19 \$² à 40 \$ selon le mode de garde (milieu familial, garderie privée ou centre de la petite enfance).

Graphique 2 – Contribution financière du gouvernement du Québec et des parents pour une journée de garde, 2006 (en dollars)



Source : Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

2. 19 \$ pour le milieu familial, c'est-à-dire : 18 \$ (responsable d'un service de garde) et 1 \$ (bureau coordonnateur).

Les services de halte-garderie

Pour répondre aux besoins de garde occasionnelle et temporaire de certaines familles, un soutien financier de 3 millions de dollars a été dégagé par le gouvernement en 2006-2007. Ces ressources permettent de mieux financer les services de halte-garderie offerts par certains organismes communautaires.

Les services de garde en milieu scolaire

Les services de garde en milieu scolaire ont connu une croissance importante depuis 1979. À cette époque, seulement 37 écoles offraient ce service. En 2005-2006, on comptait 1 561 points de service pour la garde en milieu scolaire qui accueillait quotidiennement près de 225 000 enfants de 4 à 12 ans. Environ 115 millions de dollars y ont été consacrés en 2005-2006.

De plus, dans le budget 2006-2007, le gouvernement a ajouté 4 millions de dollars au budget global des services de garde en milieu scolaire pour les services à tarif réduit durant la semaine de relâche.

La mise en place du Régime québécois d'assurance parentale

L'entrée en vigueur du Régime québécois d'assurance parentale, le 1^{er} janvier 2006, a marqué une date majeure dans le soutien aux familles et la conciliation des activités familiales avec les obligations résultant du travail. La mise en place au Québec d'un régime d'assurance parentale correspondant aux besoins des familles était attendue par l'ensemble des partenaires sociaux.

Afin d'adapter aux besoins des Québécoises et des Québécois certaines des dispositions du régime fédéral d'assurance-emploi, une entente devait être conclue avec le gouvernement fédéral.

- Le 1^{er} mars 2005, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral signaient l'Entente finale Canada-Québec sur le Régime québécois d'assurance

parentale, entente par laquelle le gouvernement fédéral reconnaissait la maîtrise d'œuvre du Québec en matière de congés parentaux.

- Le 16 juin 2005, la Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale était adoptée, permettant ainsi une mise en œuvre rapide du nouveau régime.

Une mise en place réussie

Le nouveau **Régime québécois d'assurance parentale** est offert aux parents depuis le 1^{er} janvier 2006. Le nombre de parents qui s'en sont prévalus depuis cette date illustre à la fois la popularité du programme, l'importance des besoins auxquels il permet de répondre et l'efficacité avec laquelle ce nouveau soutien à la famille a été mis en place.

- En 2006, près de 100 000 parents ont reçu des prestations au titre du nouveau régime.
- Les parents bénéficiaires étaient pour les deux tiers des mères et pour un tiers des pères, le montant global des prestations versées atteignant 817 millions de dollars.
- Près de 4 000 parents ayant reçu des prestations sont des travailleuses et des travailleurs autonomes, qui n'auraient pas été admissibles au régime d'assurance-emploi.
- À l'heure actuelle, le Centre de services à la clientèle reçoit environ 2 000 nouvelles demandes par semaine. Le délai de traitement de chaque dossier est en moyenne inférieur à dix jours.

Un régime généreux, souple et accessible

Le Régime québécois d'assurance parentale permet le versement d'une prestation financière lors d'un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou parental.

Comparé au régime d'assurance-emploi qu'il a remplacé, le Régime québécois d'assurance parentale comporte des avantages majeurs pour les parents.

- Le régime québécois est beaucoup plus généreux que le régime d'assurance-emploi :
 - le revenu maximal assurable a été établi à 59 000 \$ en 2007, alors que le revenu maximal assurable du régime fédéral est de 40 000 \$;
 - la part du revenu remplacée peut atteindre 75 %, alors qu'elle ne pouvait pas dépasser 55 % dans le régime d'assurance-emploi;
 - le nombre de semaines payées – y compris celles du père – a été fixé au maximum à 55 semaines, comparativement à 50 semaines avec le régime d'assurance-emploi;
 - les deux semaines d'attente avant le début des prestations – ce que l'on appelle le « délai de carence » – ont été supprimées.
- Le régime québécois est plus souple, puisque les parents ont le choix entre un régime de base et un régime particulier.
- Le régime québécois est accessible à un plus grand nombre de parents.
 - Les travailleuses et les travailleurs autonomes ayant cumulé un revenu assurable d'au moins 2 000 \$ peuvent s'en prévaloir.
 - Les pères ont également droit à des prestations de paternité, ce qui n'existait pas sous le régime fédéral d'assurance-emploi.
- Les coûts additionnels – soit environ 300 millions de dollars annuellement – ont été couverts par une augmentation des cotisations.

2. UNE VOLONTÉ GLOBALE

Le gouvernement a fait en sorte que le soutien aux familles se traduise dans l'ensemble des politiques visant directement les citoyennes et les citoyens. Indépendamment des trois mesures majeures qui viennent d'être abordées, le gouvernement a ainsi engagé un grand nombre d'initiatives en faveur des familles, dans le cadre des programmes et services offerts à la population³.

Des mesures de soutien financier profitant aux familles

La plupart des mesures de soutien fiscales et financières comportent des bonifications, parfois importantes, au bénéfice des familles. On peut ainsi mentionner :

- les mesures fiscales et financières à l'intention des travailleuses et des travailleurs;
- les mesures d'aide aux familles prestataires du Programme d'assistance-emploi;
- les mesures d'aide financière aux parents étudiants;
- l'aide au logement.

3. On trouvera un relevé exhaustif de ces différentes mesures dans le *Bilan 2003-2006 des réalisations gouvernementales en faveur des familles et des enfants*.

L'éducation et le développement de la culture

Les politiques et programmes mis en place par le gouvernement dans le domaine de l'éducation ont permis d'améliorer le quotidien des familles, de bonifier l'apprentissage des enfants et de rapprocher la famille de l'école. Sur le plan culturel, un effort spécifique a été consenti afin d'intégrer davantage la culture à l'éducation.

Parmi les initiatives à souligner, on peut citer :

- le programme Aide aux devoirs;
- le soutien aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- le Plan d'action 2004-2007 sur la lecture à l'école;
- le programme La culture à l'école;
- le soutien aux élèves immigrants.

La santé et le bien-être des enfants et de leurs familles

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, de nombreuses mesures mises en place depuis avril 2003 concernent directement les familles. On peut citer :

- la promotion de saines habitudes de vie;
- les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité;
- les équipes d'intervention jeunesse, qui offrent des services aux enfants de moins de 18 ans vivant des problèmes complexes, multiples ou dits «de zone grise»;
- la modernisation de la Loi sur la protection de la jeunesse;
- le Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale, qui prévoit notamment d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale, dont les enfants.

Le droit familial

Toute une série de réformes juridiques ont permis d'améliorer le droit familial. C'est le cas notamment :

- de l'admissibilité à l'aide juridique;
- des dispositions du Code civil du Québec concernant les pensions alimentaires.

Le développement des communautés et d'un environnement favorable aux familles

Les municipalités comme les organismes communautaires jouent un rôle crucial dans la qualité de vie des familles. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a consacré d'importantes ressources afin d'aider les autorités locales et les groupes communautaires dans leurs actions en faveur des familles. On doit en particulier mentionner :

- le Soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique existante;
- les différents programmes visant à améliorer la sécurité dans le milieu de vie;
- l'adaptation des services de francisation aux besoins des familles immigrantes;
- le Fonds de développement pour les Autochtones;
- les organismes communautaires Famille;
- le Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en habitation à loyer modique (HLM);
- le Programme d'assistance financière aux camps de vacances.

3. LE QUÉBEC EN TRÈS BONNE POSITION

Depuis 2003, le gouvernement a significativement amélioré le soutien apporté aux familles, plaçant ainsi le Québec en très bonne position parmi les pays développés pour ce qui est de l'aide apportée aux parents. Au Canada, le Québec est au premier rang en ce qui a trait à l'ampleur de l'appui aux familles.

Le Québec parmi les meilleurs

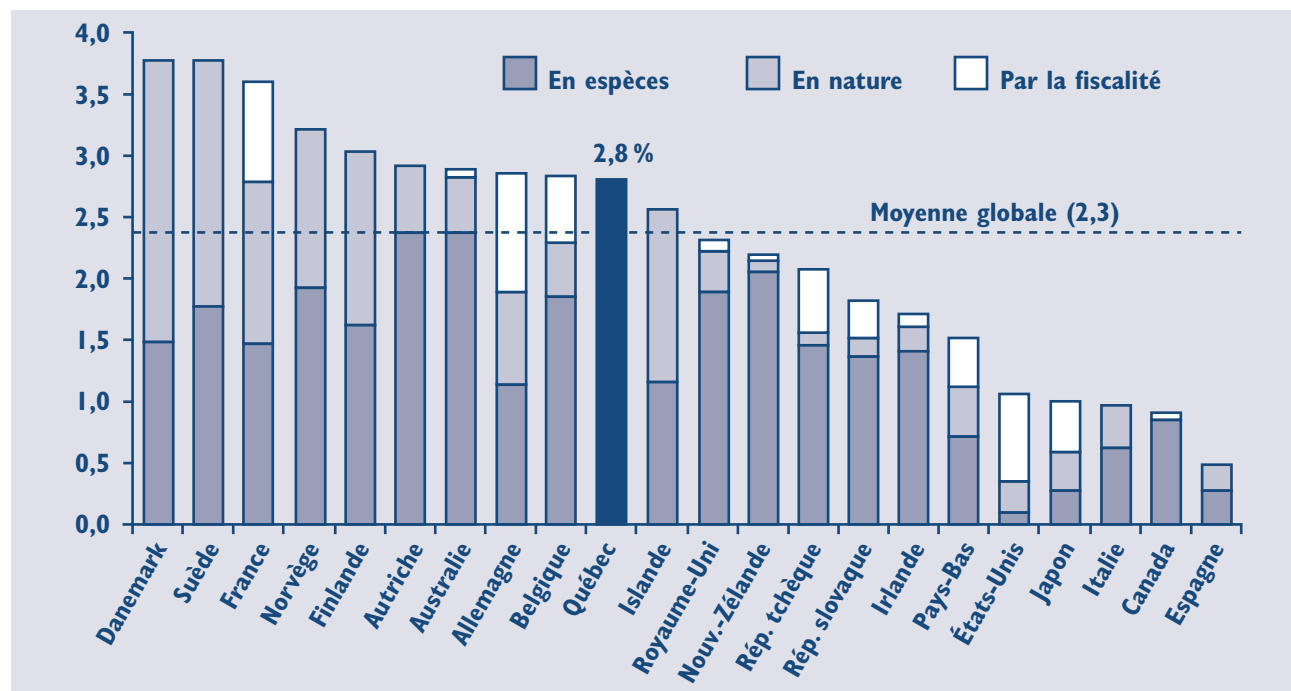
En 2005, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a procédé à une évaluation de l'importance des dépenses publiques consacrées aux familles dans chacun des pays membres. Selon cette étude, effectuée à partir de données de 2001, la part des dépenses publiques effectuées en faveur des familles approchait ou dépassait 3 % du produit intérieur brut (PIB) dans près d'une dizaine de pays – dont les pays scandinaves et la France.

En utilisant les mêmes modalités de calcul, on constate que dans le cas du Québec et pour l'année 2005, les dépenses publiques consacrées aux familles représentaient 2,8 % du PIB, ce qui place effectivement le Québec dans le groupe des pays développés consacrant le plus de ressources aux familles.

Le Québec est le leader au sein du Canada

Au sein du Canada, le Québec fait figure de leader en matière de soutien aux familles. L'appui financier aux parents est plus généreux, et les familles québécoises bénéficient d'avantages qui n'ont pas d'équivalent dans les autres provinces canadiennes.

Graphique 3 – Part des dépenses publiques consacrées aux familles dans le PIB – Pays de l'OCDE, 2001, et Québec, 2005 (en pourcentage)



Note : Exclut les soins de santé et l'aide au logement.

Les données canadiennes excluent les dépenses des provinces. Pour le Québec, les dépenses publiques consacrées aux familles n'ont pas été réparties selon qu'il s'agissait de dépenses en espèces, en nature ou par la fiscalité.

Source : W. Adema et M. Ladaïque, *Net Social Expenditure, 2005 Edition - More comprehensive measures of social support*, OECD Social, Employment and Migration Working Papers No. 29, Paris, OCDE.

Un soutien financier nettement plus généreux

Si on compare uniquement les appuis provenant des gouvernements provinciaux, l'écart avec les autres provinces est considérable.

- On constate par exemple qu'en 2006, le gouvernement du Québec a consacré 2,034 milliards de dollars aux services éducatifs à l'enfance, alors qu'en 2006-2007, les soutiens directs du gouvernement de l'Ontario à la garde atteignent 939,4 millions de dollars⁴.

- L'aide budgétaire directe assurée par le Québec est ainsi deux fois plus importante que celle de l'Ontario, pour une population 40 % moins élevée. Même si les services de garde reçoivent également en Ontario des subventions au niveau local, il s'agit à la base d'un écart extrêmement significatif.

4. Au titre des programmes « Services de garde d'enfants et apprentissage des jeunes enfants », « Bébés en santé, enfants en santé » et « Soutien communautaire pour le développement de la petite enfance ».

- Cet écart se répercute directement sur le revenu disponible des familles. C'est ainsi que pour un couple ayant deux enfants et un revenu familial de 50 000 \$, le revenu disponible après impôt et aides à la famille est de 12 000 \$ plus élevé au Québec qu'en Ontario.

Les familles davantage aidées au Québec qu'en Ontario et dans les autres provinces

Pour l'année 2006, un couple ayant deux enfants en bas âge et un revenu familial de 50 000 \$ bénéficie d'un revenu disponible après impôt et aides à la famille de près de 42 000 \$, comparativement à 30 000 \$ en Ontario.

- La famille québécoise dispose d'un revenu après impôt et aides à la famille supérieur de près de 12 000 \$ à celui de la famille ontarienne.
- On obtient ce résultat tout en tenant compte du niveau d'impôt beaucoup moins lourd en Ontario qu'au Québec.

Dans le cas d'un revenu familial de 75 000 \$, l'écart reste substantiel.

- La famille québécoise dispose d'un revenu après impôt et aides à la famille d'un peu plus de 55 000 \$, comparativement à 45 000 \$ pour une famille ontarienne.
- Dans cet exemple, l'écart en faveur de la famille québécoise atteint donc 10 000 \$.

En reprenant ces deux exemples, on constate que cet avantage se maintient, quelle que soit la province considérée.

- Dans le cas d'un couple ayant deux enfants en bas âge et un revenu familial de 50 000 \$, l'écart en faveur de la famille québécoise dépasse même 14 000 \$ lorsqu'on effectue la comparaison avec la Colombie-Britannique.

- Pour un revenu de 75 000 \$, l'écart en faveur de la famille québécoise varie entre 10 000 \$ et 12 000 \$, selon la province avec laquelle la comparaison est effectuée.

Tableau 2 – Comparaison du revenu disponible (après impôt et aides à la famille) au Québec et en Ontario, 2006 – Couple ayant deux revenus et deux enfants d'âge préscolaire (en dollars par année)

	Revenu familial de 50 000 \$			Revenu familial de 75 000 \$		
	Québec	Ontario	Écart	Québec	Ontario	Écart
Avec garde à 7 \$ par jour pour le Québec et à 35 \$ pour l'Ontario						
Soutien aux enfants	2 837	0	2 837	1 837	0	1 837
Impôts sur le revenu ⁽¹⁾	- 7 588	- 2 123	- 5 465	- 15 748	- 9 401	- 6 346
Autres ⁽²⁾	- 3 431	- 17 865	14 434	- 5 920	- 20 438	14 518
Revenu disponible	41 818	30 012	11 806	55 170	45 161	10 009

(1). Impôts fédéral et provincial, y compris le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde.

(2). Comprend les frais de garde, soit 1 820 \$ (7 \$ x 260 jours) par enfant au Québec ou 9 100 \$ (35 \$ x 260 jours) par enfant en Ontario, les cotisations sociales et les transferts fédéraux aux familles.

Source : Ministère des Finances, 2006.

Tableau 3 – Comparaison du revenu disponible (après impôt et aides à la famille) au Québec et dans les autres provinces, 2006 – Couple ayant deux revenus et deux enfants d'âge préscolaire (en dollars par année)

Provinces	Revenu familial de 50 000 \$		Revenu familial de 75 000 \$	
	Revenu disponible	Écart avec le Québec	Revenu disponible	Écart avec le Québec
Avec garde à 7 \$ par jour pour le Québec et à 35 \$ pour les provinces				
Terre-Neuve-et-Labrador	27 766	- 14 051	43 013	- 12 157
Île-du-Prince-Édouard	27 949	- 13 869	43 635	- 11 535
Nouvelle-Écosse	28 297	- 13 521	43 762	- 11 408
Nouveau-Brunswick	28 037	- 13 781	43 788	- 11 382
Québec	41 818	-	55 170	-
Ontario	30 012	- 11 806	45 161	- 10 009
Manitoba	28 969	- 12 848	45 255	- 9 915
Saskatchewan	28 500	- 13 318	44 391	- 10 779
Alberta	28 734	- 13 084	44 348	- 10 822
Colombie-Britannique	25 517	- 14 300	44 679	- 10 491

Source : Ministère des Finances, 2006.

Des avantages sans équivalent dans les autres provinces

Que l'on fasse référence au Soutien aux enfants, aux services de garde à contribution réduite ou au Régime québécois d'assurance parentale, les familles québécoises ont accès à des soutiens que l'on ne retrouve pas dans les autres provinces.

LA PRESTATION AUX FAMILLES : PLUS IMPORTANTE, UNIVERSELLE ET INDEXÉE

Le Soutien aux enfants constitue la prestation la plus généreuse offerte directement aux parents, par rapport à l'ensemble des autres provinces canadiennes.

- L'Alberta, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard n'accordent aucune prestation familiale.
- Dans les autres provinces, les montants maximaux sont moins importants qu'au Québec et la réduction de la prestation commence à un revenu beaucoup moins élevé.
- Le Québec est la seule province à offrir une prestation universelle et profitant donc à toutes les familles, quel que soit leur niveau de revenu.
- Le Québec est également la seule province à indexer chaque année le montant de la prestation versée aux familles.

Tableau 4 – Prestations familiales versées par les provinces, 2006 (en dollars)

Provinces	Montant maximal				Seuil de réduction	Taux de réduction
	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant ou plus		
Terre-Neuve-et-Labrador	250	326	350	375	17 397	5 à 7,50 %
	Supplément pour enfant de moins de 1 an : 540 Bonus à la naissance : 90					
Île-du-Prince-Édouard	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Nouvelle-Écosse	445	645	720	720	15 999	9,04 à 51,4 %
Nouveau-Brunswick	250	250	250	250	20 000	2,5 à 5 %
Québec	2 049⁽¹⁾	1 024	1 024	1 536	31 680 (famille monoparentale) 43 094 (couple)	4 %
Ontario	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Manitoba	360	360	360	360	Selon le nombre d'enfants ⁽²⁾	12 à 48 %
Saskatchewan ⁽³⁾	0	7	86	86	15 921 et 20 921	Selon le nombre d'enfants ⁽⁴⁾
Alberta	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Colombie-Britannique	0	0	Environ 1 290	Environ 1 290	20 500	9 % et 18 %

s. o. : sans objet

Note : Comprend les programmes de prestations familiales et les crédits d'impôt remboursables pour les familles qui ne bénéficient pas de l'aide sociale.

Par ailleurs, certaines provinces accordent à l'égard des enfants des réductions d'impôt (Île-du-Prince-Édouard : 200 \$ par enfant et Ontario : 358 \$ par enfant) ou des crédits d'impôt non remboursables (Saskatchewan : équivalant à 295 \$) qui profitent uniquement aux familles ayant de l'impôt à payer.

(1). Montant additionnel de 717 \$ pour le premier enfant d'une famille monoparentale.

(2). Le seuil de réduction est de 12 384 \$ pour un enfant et augmente de 952 \$ par enfant additionnel et de 100 \$ par enfant de 8 ans ou moins.

(3). Ces montants ne s'appliquent plus depuis juillet 2006.

(4). Le taux de réduction varie de 15,05 % à 60,44 % pour un revenu familial compris entre 15 921 \$ et 20 921 \$, et de 2,95 % à 33,64 % pour un revenu familial de plus de 20 921 \$.

Sources : Ministère des Finances et ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006.

Le montant de la Prime au travail versé aux familles est également plus généreux que les mesures visant le même objectif mises en place dans les autres provinces.

- En fait, quatre provinces n'accordent pas de supplément au revenu : Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador.
- Dans les autres provinces, le montant maximal de la prestation versée est moins élevé qu'au Québec⁵.

LES SERVICES DE GARDE : ACCESSIBLES À TOUS LES ENFANTS

Selon les résultats d'une étude canadienne effectuée en 2004 sur la comparaison interprovinciale des services de garde régie pour les enfants de 0 à 12 ans, le Québec offrait à lui seul près de la moitié des places en services de garde « régie » disponibles au Canada (il s'agit des services de garde faisant l'objet d'une convention avec le gouvernement). Les subventions versées par le gouvernement du Québec étaient nettement plus élevées que celles de chacune des provinces canadiennes.

Tableau 5 – Principaux résultats de l'étude canadienne sur la comparaison interprovinciale des services de garde régie, 2003-2004

	Nombre de places en garde régie	% d'enfants de 0-12 ans en garde régie	Subventions annuelles (M\$)	Subventions annuelles par enfant en garde régie (\$)
Terre-Neuve-et-Labrador	4 921	6,8	9,6	1 958
Île-du-Prince-Édouard	4 100	18,9	4,7	1 142
Nouvelle-Écosse	12 759	9,6	19,8	1 549
Nouveau-Brunswick	11 897	11,0	13,9	1 168
Québec	321 732	29,9	1 560,0	4 849
Ontario	206 743	10,7	497,4	2 406
Manitoba	25 634	14,3	73,0	2 848
Saskatchewan	7 910	4,9	19,6	2 483
Alberta	65 726	12,7	53,6	816
Colombie-Britannique	80 230	13,7	140,7	1 754
Territoires du Nord-Ouest	1 219	13,1	2,5	2 085
Nunavut	1 014	11,6	1,8	1 761
Yukon	1 369	29,2	5,2	3 796
Ensemble du Canada	745 254	15,5	2 401,9	3 223

Source : Martha Friendly et Jane Beach, *Early Childhood Education and Care in Canada 2004*.

Le montant indiqué dans la colonne « subventions annuelles par enfant en garde régie » a été calculé en combinant les montants alloués aux services de garde à l'enfance et ceux alloués à la garde en milieu scolaire.

5. À l'exception des cas particuliers de la Saskatchewan et de l'Ontario, dont la prestation maximale est plus élevée qu'au Québec pour les familles de cinq enfants ou plus.

UN RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE UNIQUE AU CANADA

Le Régime québécois d'assurance parentale, offert aux parents québécois depuis janvier 2006, est unique au Canada.

- À l'extérieur du Québec, toutes les provinces se limitent à appliquer le régime fédéral d'assurance-emploi.
- Comme on l'a indiqué précédemment, le régime québécois offre un taux de remplacement plus généreux, une durée maximale du congé plus importante et un maximum de rémunération assurable plus élevé.
- De plus, le régime québécois est accessible aux pères ainsi qu'aux travailleuses et aux travailleurs autonomes.

Tableau 6 – Congés de maternité et parentaux au Québec et dans le reste du Canada, 2007

	Régime québécois d'assurance parentale		Régime prévu dans le reste du Canada ⁽¹⁾
	Option A	Option B	
Maximum de rémunération assurable	59 000 \$	59 000 \$	40 000 \$
Taux de remplacement	55 % à 70 % ⁽²⁾	75 %	55 % pour tous les congés ⁽³⁾
Travailleuses et travailleurs autonomes	Admissibles	Admissibles	Non admissibles
Exigences minimales pour être admissible	2 000 \$ de revenu de travail	2 000 \$ de revenu de travail	600 heures de travail
Durée maximale du congé	55 semaines	43 semaines	50 semaines
Délai de carence	Aucun	Aucun	2 semaines

(1). Volet prestations de maternité, parentales et d'adoption du régime d'assurance-emploi.
(2). Le taux de remplacement moyen pour 50 semaines au Québec est de 63 % (25 semaines à 70 % et 25 semaines à 55 %) par rapport à 55 % dans le reste du Canada.
(3). Un supplément au revenu familial peut venir s'ajouter aux prestations d'assurance-emploi pour les familles à faible revenu.

Source : Ministère des Finances, 2007.

4. LE REDRESSEMENT DE LA COURBE DÉMOGRAPHIQUE

Ce bilan d'action du gouvernement du Québec en faveur des familles est impressionnant.

Il commence à porter effet : le redressement de la courbe démographique, auquel on assiste depuis deux ans, n'est pas étranger aux généreuses politiques mises en place en faveur des familles. Il est également en lien avec la situation économique favorable dont bénéficient les ménages québécois.

Le déclin démographique n'est pas une fatalité

Dans son programme d'action *Briller parmi les meilleurs*, rendu public en mars 2004, le gouvernement alors nouvellement élu avait souligné qu'en matière de changements démographiques, la dénatalité n'était pas une fatalité. Il était possible d'infléchir la courbe démographique en agissant à la fois sur le nombre de naissances et sur les flux d'immigration. Les événements sont en train de donner raison au gouvernement.

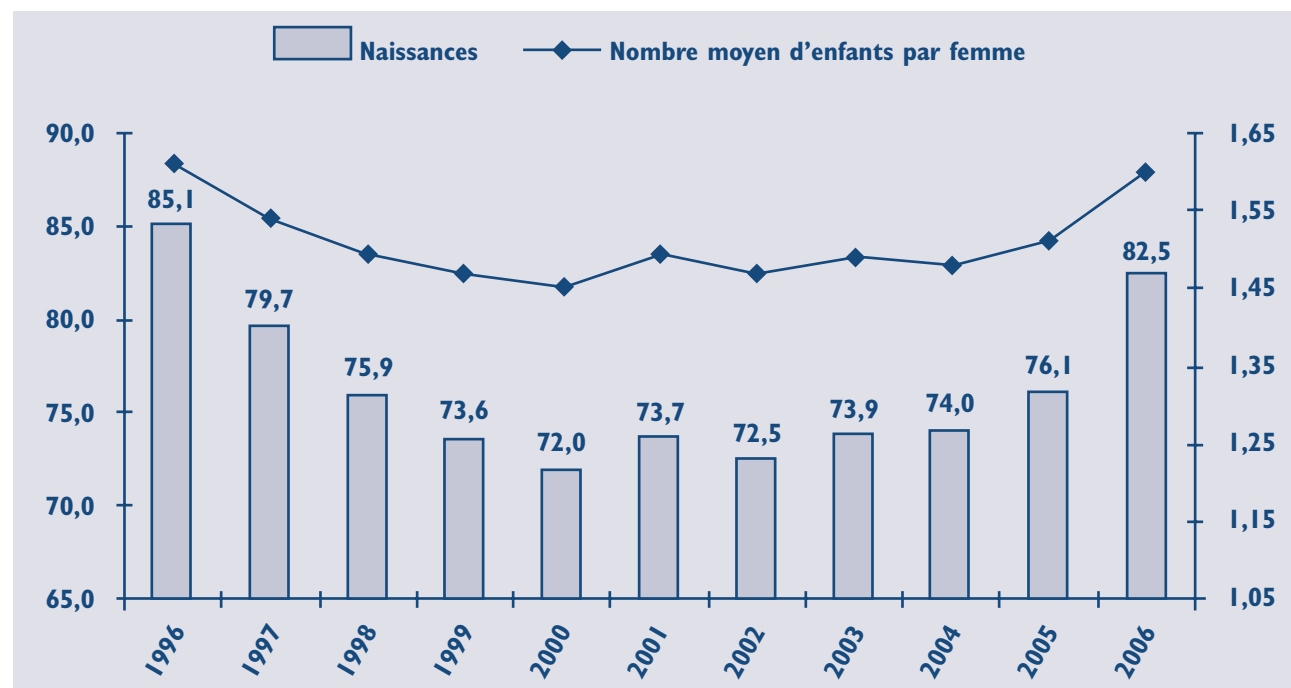
La remontée de la natalité au Québec

Pour accroître la natalité, la meilleure façon de procéder était de soutenir les familles, et c'est effectivement ce à quoi le gouvernement s'est attaché, au cours des trois dernières années – tout en consacrant des efforts considérables au renforcement de la prospérité économique.

Sur le plan démographique, les nouvelles sont encourageantes : on constate mois après mois une progression du taux de natalité au Québec.

- Entre 2003 et 2005, le nombre de naissances a augmenté graduellement, passant d'un peu moins de 74 000 à un peu plus de 76 000. Cette croissance semble s'être accélérée en 2006, puisque les plus récentes estimations sur la natalité pour l'ensemble de l'année 2006 font état de 82 500 naissances. Il s'agit en fait du plus grand nombre de naissances dont le Québec ait bénéficié depuis 1997.

Graphique 4 – Évolution du nombre de naissances au Québec (en milliers) et du nombre moyen d'enfants par femme, 1996-2006



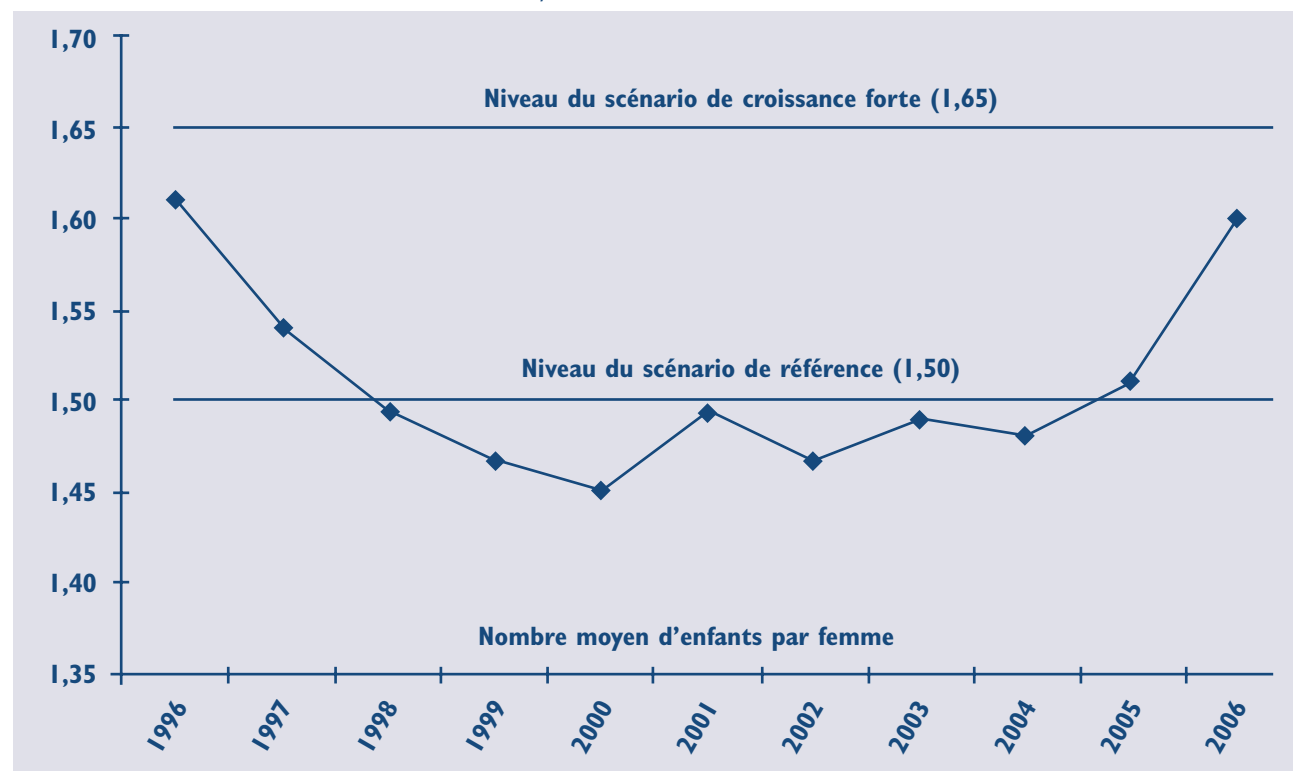
Sources : Évolution du nombre de naissances au Québec, 1996-2005 : Institut de la statistique du Québec, janvier 2007.

Nombre de naissances au Québec, 2006 : estimation du Conseil de gestion de l'assurance parentale, à partir des dix premiers mois de l'année 2006.

Évolution du nombre moyen d'enfants par femme, 1996-2006 : Institut de la statistique du Québec, janvier 2007.

- Le nombre moyen d'enfants par femme a également augmenté significativement au cours des trois dernières années, passant de 1,49 en 2003 à un peu plus de 1,60 selon l'estimation portant sur 2006. On dépasse ainsi le scénario de référence rendu public par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en février 2004, et on approche du scénario de croissance forte.

Graphique 5 — Évolution du nombre moyen d'enfants par femme, 1996-2006, et niveau projeté selon les scénarios de référence et de croissance forte, Québec



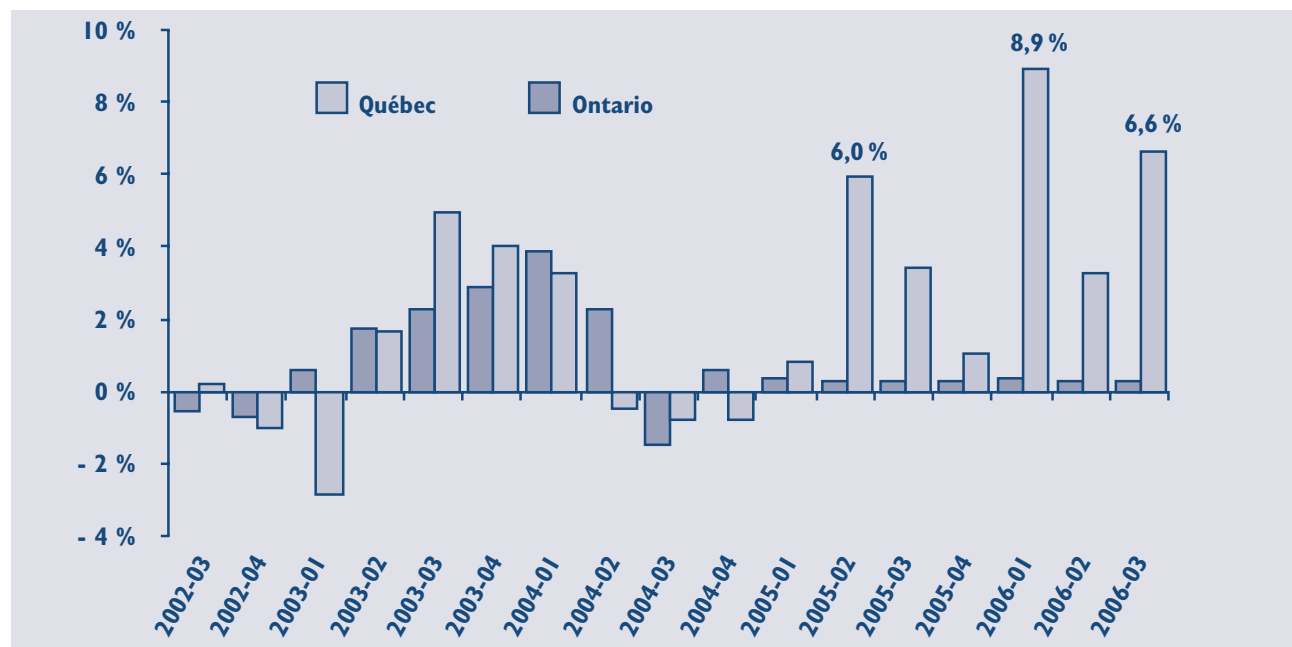
Source : Institut de la statistique du Québec, janvier 2007.

Le Québec fait mieux que l'Ontario

Les dernières données démographiques disponibles indiquent que le Québec connaît une croissance de la natalité beaucoup plus importante que ce que l'on observe en Ontario – ce qui tend à confirmer l'impact des politiques familiales sur les naissances.

- Depuis le début de l'année 2005, la croissance du nombre de naissances observées sur une base trimestrielle est plus élevée qu'en Ontario.
- Pour les premier et troisième trimestres de 2006, l'écart est particulièrement important : la croissance observée par rapport au même trimestre de l'année précédente a atteint au Québec respectivement 8,9 % et 6,6 %, comparativement à 0,3 % en Ontario dans les deux cas.

Graphique 6 – Taux d'accroissement trimestriel des naissances par rapport au trimestre de l'année antérieure, Québec et Ontario, 3^e trimestre 2002 au 3^e trimestre 2006



Source : Statistique Canada, Estimations démographiques trimestrielles, n° 91-002, 2006.

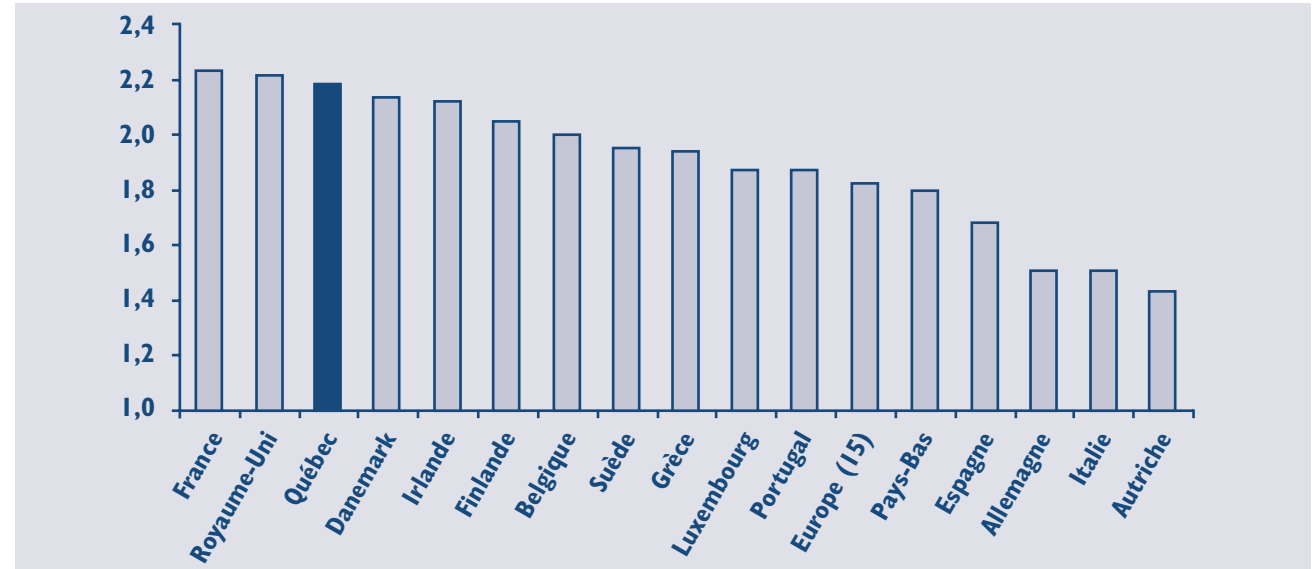
Le nombre d'enfants souhaités : les aspirations des Québécoises

Les dernières données disponibles concernant le nombre d'enfants souhaités par les Québécoises indiquent qu'à cet égard, le Québec se classe dans le même groupe que les pays à forte natalité – soit la France et les pays scandinaves.

- Selon les données du sondage Eurobaromètre 2002, le nombre moyen d'enfants souhaités par les femmes de 18 à 39 ans s'établissait à 2,2 en France et au Royaume-Uni, et à 2,1 au Danemark et en Irlande – comparativement à 1,5 en Allemagne et en Italie, et à 1,4 en Autriche.
- Dans le cas du Québec, les dernières données disponibles datent de 2001, et elles indiquent que le nombre d'enfants souhaités par les Québécoises s'établissait à 2,2 – soit à un niveau équivalent à celui de la France et du Royaume-Uni.

Le Québec se caractérise par un écart particulièrement important entre le nombre d'enfants souhaités et le nombre effectif d'enfants. La croissance de la natalité observée depuis trois ans indique probablement que cet écart est en train de se résorber, en raison de l'impact positif des politiques familiales, amplifié par une situation économique favorable.

Graphique 7 – Nombre moyen d'enfants souhaités par les femmes de 18 à 39 ans dans quelques pays développés, 2002, et au Québec⁽¹⁾, 2001



Sources : Laurent Roy et Jean Bernier, *La politique familiale, les tendances sociales et la fécondité au Québec : une expérimentation du modèle nordique ?*, Québec, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006.

Pour les données québécoises : Évelyne Lapierre-Adamcyk, professeure titulaire au Département de démographie, Université de Montréal.

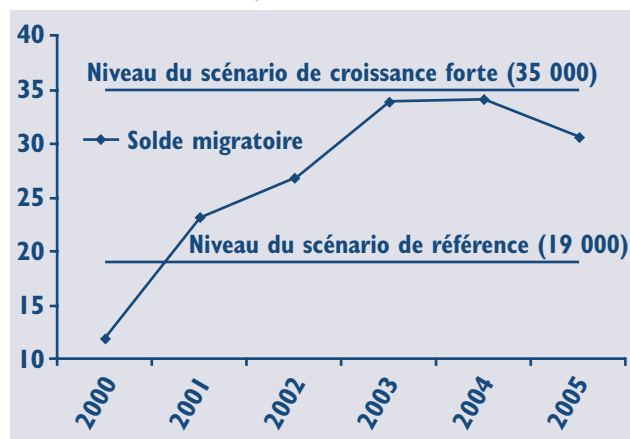
(1). M^{me} Lapierre-Adamcyk précise que les calculs ont été effectués pour trois sous-catégories de femmes québécoises entre 15 et 49 ans à partir de données de l'Enquête sociale générale (ESG) 2001 de Statistique Canada. Les résultats indiquaient 2,1 pour les Québécoises nées au Canada, 2,2 pour les Québécoises nées en Europe ou aux États-Unis et 2,8 pour les Québécoises nées ailleurs. Elle conclut que, globalement, on peut considérer valable 2,2 pour 2001.

L'immigration : de bonnes nouvelles

Pour ce qui est de l'immigration, les nouvelles sont également encourageantes.

- L'excédent des personnes qui viennent s'installer au Québec sur celles qui en partent s'est établi à 33 800 en 2003. Il est passé à 34 100 en 2004 pour atteindre 30 600 en 2005.
- Comme dans le cas des naissances, les chiffres observés dépassent largement le scénario de référence rendu public par l'ISQ en février 2004, et s'approchent du scénario de croissance forte projeté par l'ISQ.

Graphique 8 – Évolution du solde migratoire net, 2000-2005, et niveau projeté selon les scénarios de référence et de croissance forte, Québec (en milliers)



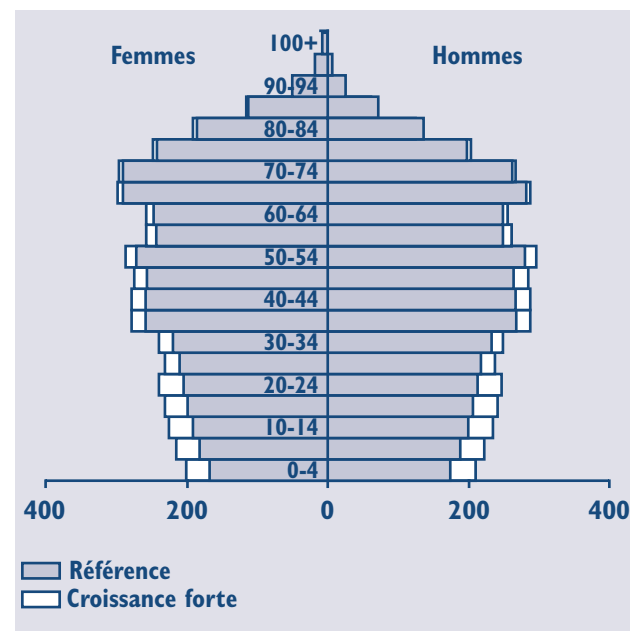
Source : Institut de la statistique du Québec.

Une source d'espoir

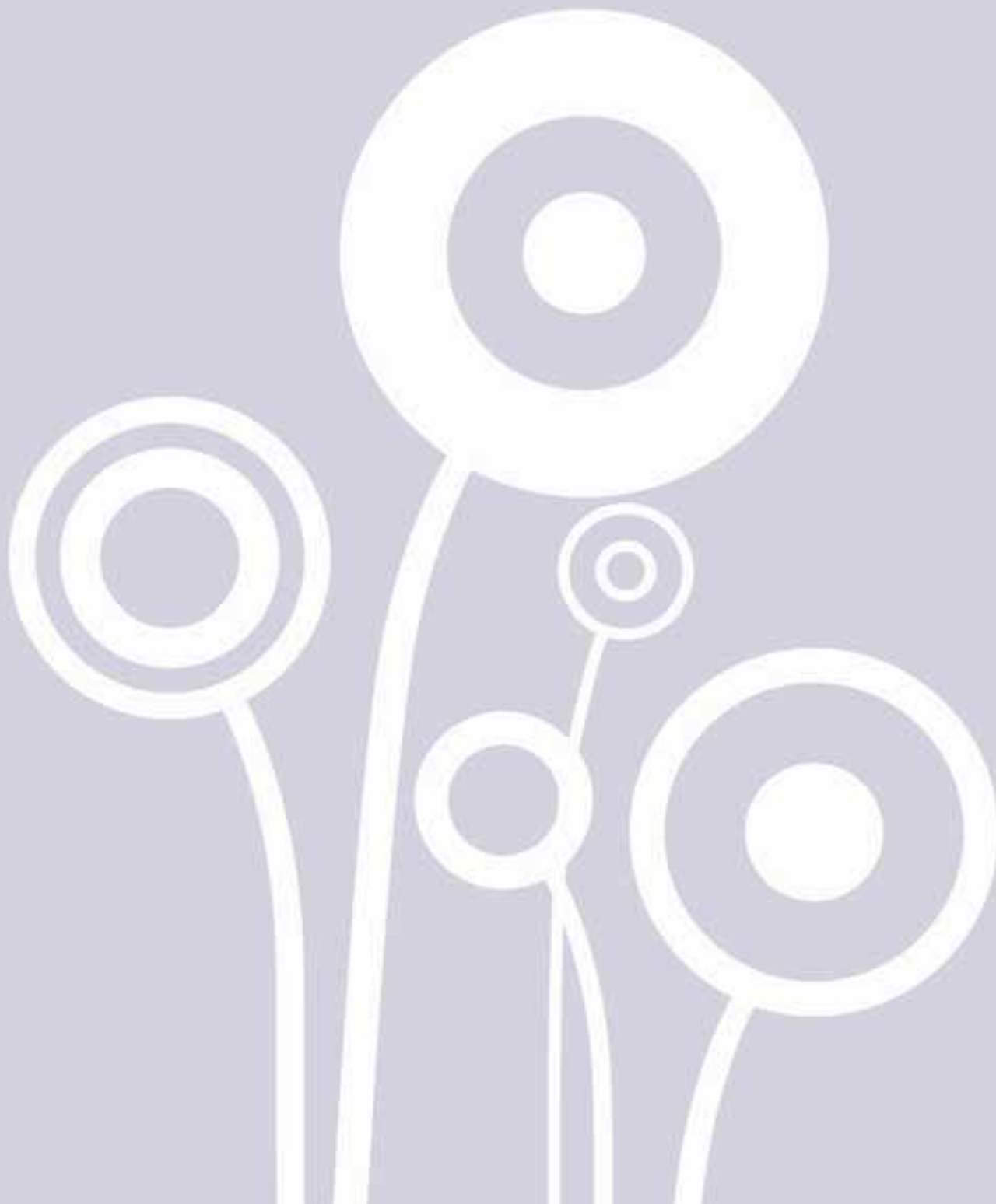
Ces données sont source d'espoir.

- Une évolution de la démographie selon le scénario de croissance forte conduirait à maintenir la croissance de la population au cours des cinquante prochaines années – alors que l'ISQ prévoit actuellement une réduction du nombre de Québécoises et de Québécois à partir de 2032, selon son scénario de référence.
- Avec le scénario de croissance forte, la population du Québec compterait, en 2031, 650 000 personnes de plus par rapport aux projections actuellement effectuées.

Graphique 9 – Pyramide des âges selon les scénarios de référence et de croissance forte de l'ISQ pour le Québec, 2031



Source : Institut de la statistique du Québec.



Une mobilisation à poursuivre

- 1. La famille : une priorité pour la société*
- 2. Une priorité accordée à la conciliation travail-famille*
- 3. Tous les acteurs du milieu du travail interpellés : les entreprises, ainsi que les organisations patronales et syndicales*
- 4. Les municipalités et les régions*
- 5. Les commissions scolaires, les cégeps et les universités*

1. LA FAMILLE : UNE PRIORITÉ POUR LA SOCIÉTÉ

Le gouvernement place la famille au cœur même de ses priorités. Pour créer le meilleur environnement possible pour toutes les familles, il s'est engagé à établir des conditions qui favoriseront leur épanouissement.

Les orientations gouvernementales à l'égard de la famille et du développement social ont été largement exposées dans le programme d'action *Briller parmi les meilleurs*. Compte tenu de ces orientations, les priorités du gouvernement à l'égard des familles ont été les suivantes :

- un soutien financier destiné aux enfants et aux familles plus généreux, plus équitable et plus simple;
- un régime d'assurance parentale plus généreux, plus accessible et plus souple à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant;
- la poursuite du développement de services de garde de qualité adaptés aux besoins des parents;
- l'instauration de mesures pour faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles;
- l'établissement de solides ententes de partenariat pour appuyer les familles.

Les données qui viennent d'être présentées dans les sections précédentes illustrent l'importance des ressources que le Québec consacre aux familles, ainsi que l'impact que cette mobilisation de ressources commence à avoir sur l'évolution de la natalité.

Tous les acteurs de la société sont interpellés

Le bien-être des familles constitue en effet une question prioritaire pour la société québécoise, dont dépend notre avenir collectif. Pour le gouvernement, il est évident que ce bien-être interpelle tous les acteurs de la société, et que tous doivent y contribuer.

Plus particulièrement, ce soutien doit être amplifié par tous ceux qui contribuent à définir le milieu de travail et les conditions de vie des familles. On fait référence spécialement aux entreprises ainsi qu'aux autorités locales et régionales.

Une affaire d'égalité

Ce soutien doit par ailleurs s'appuyer sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le bien-être des familles est indissociable de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. Dans les pays industrialisés qui ont réussi à redresser leur niveau de fécondité, les politiques et programmes publics sont clairement fondés sur le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La nouvelle Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, fait ainsi partie intégrante des initiatives engagées par le gouvernement pour soutenir les familles. Elle comprend d'ailleurs une orientation spécifiquement consacrée à la conciliation travail-famille.

2. UNE PRIORITÉ ACCORDÉE À LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Dans la nouvelle Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, le gouvernement formule trois objectifs à l'égard de la conciliation travail-famille :

- Favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales.
- Encourager les milieux de travail à développer des mesures de conciliation travail-famille tant dans les secteurs à prédominance masculine que féminine.
- Intensifier la collaboration et le partenariat des divers acteurs du milieu de vie.

Dans le plan d'action accompagnant la nouvelle politique gouvernementale, plusieurs actions concrètes sont d'ores et déjà définies. Elles s'adressent aux entreprises et aux organisations patronales et syndicales, aux autorités municipales et régionales ainsi qu'aux responsables des réseaux scolaire, collégial et universitaire.

La politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*

Le 17 décembre 2006, le gouvernement a rendu publique la nouvelle politique visant à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et à promouvoir la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes.

➤ Le gouvernement définit les fondements de l'action entreprise et en précise la gouvernance.

➤ La politique s'articule autour de six orientations :

- Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires.
- Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes.
- Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.
- Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes.
- Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie.
- Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles.

➤ La politique comprend des modalités d'évaluation de sa mise en œuvre.

La politique est accompagnée d'un plan d'action couvrant la période 2007-2010. Ce plan comporte 63 mesures dont 42 sont nouvelles, 10 mesures jugées prioritaires, et 24 millions de dollars d'argent neuf investi par le gouvernement.

3. TOUS LES ACTEURS DU MILIEU DU TRAVAIL INTERPELLÉS : LES ENTREPRISES, AINSI QUE LES ORGANISATIONS PATRONALES ET SYNDICALES

En matière de conciliation travail-famille, et afin d'inciter les entreprises ainsi que les organisations patronales et syndicales à s'impliquer davantage, le gouvernement engage les initiatives suivantes.

L'élaboration d'une mesure de soutien financier et technique aux entreprises et aux associations patronales et syndicales

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine élaborera une démarche globale afin d'aider et de soutenir les milieux de travail dans la mise en place de mesures de conciliation. Cette démarche sera définie à partir de l'expérimentation actuellement en cours dans une vingtaine de petites et moyennes entreprises.

L'objectif est d'offrir aux associations patronales et syndicales ainsi qu'à d'autres organisations un soutien technique et financier permettant la réalisation de diagnostics des besoins des travailleurs, de guides et d'outils en matière de conciliation travail-famille.

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine annonce également d'autres initiatives auxquelles seront invités à collaborer les associations patronales et syndicales ainsi que certains partenaires locaux et régionaux.

- Le site sur la conciliation travail-famille dans le portail gouvernemental permettra de diffuser de l'information sur les mesures et les outils existants ou d'en proposer de nouveaux. Ce site sera construit de façon à pouvoir devenir transactionnel, ce qui permettra ainsi de traiter, en ligne, les demandes relatives aux mesures gouvernementales favorisant la conciliation entre les obligations familiales et professionnelles.
- Le Prix Reconnaissance Famille permettra de reconnaître publiquement les efforts des entreprises qui offrent à leur personnel des mesures de conciliation travail-famille ainsi que de faire connaître les bonnes pratiques des entreprises lauréates.
- Le label Égalité servira à reconnaître la qualité des mesures de conciliation travail-famille qui seront implantées par les entreprises et contribuera ainsi à les mettre en valeur.
- Le Ministère entend étudier la possibilité d'offrir sur les lieux de travail certains biens et services permettant de faciliter la conciliation entre les obligations familiales et professionnelles.
- Le Ministère, avec la collaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposera des solutions innovantes permettant d'alléger la vie des familles dans le milieu agricole, en partenariat avec l'Union des producteurs agricoles et la Fédération des agricultrices du Québec.

Toutes ces initiatives partent du même constat : des progrès doivent pouvoir être accomplis dans la conciliation travail-famille si l'on agit directement dans le milieu de travail.

Ces progrès dépendent des mesures qui seront mises en œuvre par les entreprises ainsi que par les organisations patronales et syndicales, le gouvernement jouant un rôle d'incitateur.

4. LES MUNICIPALITÉS ET LES RÉGIONS

Au 31 décembre 2006, 184 municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) avaient défini une politique familiale ou avaient entrepris d'élaborer une telle politique. En fait, la plupart des villes de 10 000 habitants ou plus sont engagées dans un tel effort, qui rejoint ainsi plus de 75 % de la population québécoise.

La définition de ces politiques et leur mise en œuvre sont essentielles : les municipalités sont les mieux placées pour adapter les services qu'elles offrent aux besoins des familles, dont la majorité doit composer avec des responsabilités familiales et professionnelles. Elles peuvent leur assurer ainsi un environnement de qualité. Les politiques familiales municipales comprennent des volets concernant l'habitation et l'aménagement du territoire, la sécurité, les loisirs, les sports et la culture ainsi que la circulation et le transport. Ces volets constituent des secteurs d'intervention essentiels en matière de conciliation travail-famille.

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine entend maintenir le soutien apporté aux municipalités dans l'élaboration et l'application de politiques familiales.

Pour ce qui est des régions, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, encouragera la réalisation de projets régionaux portant sur la conciliation travail-famille-études, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à ce sujet avec les conférences régionales des élus.

Des ententes spécifiques pourraient être établies avec les conférences régionales des élus qui le souhaiteront. Elles seront définies dans le respect des orientations gouvernementales d'autonomie régionale.

5. LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CÉGEPs ET LES UNIVERSITÉS

Le gouvernement souhaite également interpellier directement les commissions scolaires, les cégeps et les universités dans cet effort visant à mieux concilier les obligations familiales et professionnelles.

- Une proportion importante de la clientèle étudiante doit composer avec les responsabilités parentales. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport fera connaître et diffusera les services existants dans les écoles, les cégeps et les universités, afin de favoriser la conciliation travail-famille-études.
- Afin d'aller plus loin, une recherche sera réalisée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport auprès des jeunes parents, notamment les jeunes mères, sur les services existants en vue de recueillir de l'information sur leurs besoins à ce sujet.
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et l'Office des personnes handicapées du Québec se sont associés afin de soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les jeunes handicapés de 12 à 21 ans fréquentant le secondaire, qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe.
- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport procédera par ailleurs à un inventaire des partenariats qui visent l'intégration des services publics offerts aux jeunes et à leurs familles, en réponse aux recommandations du rapport sur l'école communautaire préparé à la suite du Forum des générations.

Conclusion

Comme le bilan des dernières années le démontre, le gouvernement a fait en sorte que la dimension familiale soit présente dans les politiques et programmes s'adressant directement aux citoyennes et aux citoyens.

Cette volonté sera maintenue dans l'avenir. Le rôle transversal du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine est justement de s'assurer d'une telle prise en compte.

Il s'agit d'un bilan impressionnant et, à cet égard, le Québec démontre qu'il se situe parmi les pays développés apportant le plus de soutien aux familles. Ce bilan permet de révéler aussi le leadership du Québec au sein du Canada.

Le gouvernement du Québec considère les familles et les enfants comme une priorité. Cette priorité orientera ses choix futurs, dans chacun des domaines touchant à la vie des familles et à leur épanouissement. Le gouvernement entend continuer à consolider son soutien aux familles.



Famille, Aînés
et Condition féminine

Québec



Imprimé sur papier recyclé
100 % postconsommation